

NOTICE  
SUR  
LE TEMPLE DE BAGNÈRES  
EN BIGORRE



PARIS  
GRASSART, LIBRAIRE  
2, Rue de la Paix, 2

1898

LE TEMPLE DE BAGNÈRES



Ne crains point, petit troupeau  
Luc 12, 32.

L'avenue de Salut est bien connue à Bagnères-en-Bigorre. Tracée au fond d'un vallon ravissant, atmosphère d'émeraude, perpétuelle symphonie en vert, elle se termine par un établissement balnéaire très fréquenté, à juste titre. A l'orée de la ville, le commencement de cette avenue nous intéresse particulièrement. Là, elle semble plus effectivement une avenue de Salut. On y trouve groupés l'hospice de la ville, l'asile des vieillards fondé par M<sup>lle</sup> Saint-Fray, les Thermes de santé, les bains du Grand-Pré, les sources de la Peyrie et de Pierra, la maison des garde-malades des sœurs de l'Espérance, et enfin, au centre de ces bienfaitantes institutions, le temple de l'Eglise Réformée, dont la façade austère attire le regard, soit qu'on longe l'avenue, soit qu'on débouche du quartier du Pouey qui lui fait face.

Une grille, à laquelle s'adosse, en dehors, une fontaine d'eau vive, sépare la voie publique de l'enclos du temple. En dedans, un jardin d'arbustes et de fleurs, soigneusement entretenu, où çà et là quelques anciennes pierres tombales

mêlent une impression grave à l'éclat des fleurs et au charme des feuillages.

La façade du temple, sobre d'ornements, est percée en haut d'une fenêtre en plein cintre, surmontée d'une croix en pierre encadrée dans le mur. Le portail comme la fenêtre est de style roman avec quatre fines colonnettes en pierre de Nodretz; le tympan figure, sculptée d'après un modèle du bien regretté H. de Triqueti, une Bible largement ouverte et croisée d'une palme; on lit sur les pages :

NOUS PRÊCHONS JÉSUS-CHRIST CRUCIFIÉ !

Sur le linteau est gravé :

#### EGLISE PROTESTANTE

Ce portail, auquel on accède par quatre marches en marbre blanc, est précédé d'un porche, formé d'un toit à deux pentes, recouvert d'ardoises rouges et vertes, d'un gracieux dessin, et supporté par deux pilastres en marbre gris d'Arudy. Ces pilastres octogones sont une reproduction de l'œuvre des artistes béarnais du temps de Jeanne d'Albret, à Campan.

Le terrain du temple s'élève en pente raide derrière l'édifice vers une promenade publique qui encadre les thermes de la ville. Cette partie du périmètre est plantée d'arbres fruitiers et ceinte de murs. Le sol même qui porte l'édifice est plat, mais d'un sol si meuble et si profond qu'on a dû enfouir d'énormes pilotis pour supporter les gros murs. Le jardin est traversé d'un ruisseau, *Merleras*, le ruisseau des merles, minuscule affluent de l'Aygue tebio qui rejoint l'Adour près de Pouzac. On accède dans le temple par un tambour intérieur où se trouvent affichés : la déclaration de foi du Synode de 1872, un avis sur les heures de service, les indications utiles aux fidèles et le règlement de la bibliothèque religieuse. C'est à gauche que s'ouvre la porte de la tribune. Deux portes battantes mènent dans le temple. Si l'aspect extérieur a donné l'impression d'un accueil à la fois bienveillant et austère, la vue de l'intérieur sobre, lumineux,

donne l'idée d'une maison de Dieu. On se sent disposé à se recueillir, à ouvrir un livre de culte, à écouter la parole du ministre de Jésus-Christ. Les murs parlent déjà de Dieu et invitent l'homme à lui rendre le culte spirituel et pur qui lui est dû, à Lui qui seul est saint et bon.

Pour les architectes, le temple est simple, c'est-à-dire qu'il n'a qu'une nef, sans aucun accompagnement; c'est un rectangle de 9<sup>m</sup>5 sur 15; il est éclairé par la fenêtre de la façade et par six baies à plein cintre, de toute la hauteur des murs latéraux; la voûte est ronde et peinte en blanc. Une tribune, portée par des piliers ronds en bois de châtaignier, occupe trois côtés, sans atteindre le mur du fond, en avant duquel se dresse la chaire de vérité. En se serrant, on peut faire place à deux cent cinquante personnes; on peut aussi, et cela se fait dans la mauvaise saison, réduire de beaucoup l'espace au moyen de rideaux tendus entre les colonnes, et par la fermeture des tribunes. L'auditoire se trouve alors ramassé au pied de la chaire, ce qui est favorable à l'édification. La chaire, sans abat-voix et isolée du mur, est en noyer verni et ornée d'arceaux en pleins cintres: on y monte par quatre marches posées sur un soubassement en pierre.

En avant de la chaire est placée la table de communion en beau marbre blanc de Saint-Béat portant (hors les jours de communion) une grande Bible ouverte, seul objet qui puisse attirer le regard d'un étranger que la curiosité fait entrer dans le lieu de culte: il apprend par là que nous tenons la Bible pour la Parole de Dieu. A droite et à gauche de la chaire, de grands arceaux figurés et engagés dans le mur, sont portés par des pilastres sans autre décor que les veines et les accidents du marbre gris d'Arudy. On se sent dans un pays où cette matière abonde, en constatant la dimension exceptionnelle de ces grandes plaques. Ces arcades servent d'encadrement à deux tableaux de marbre blanc en forme de stèles, dont la tête est coupée en demi-cercle et qui sont portés par des soubassements moulurés de cèdre du Liban poli.

Ces plaques sont couvertes d'inscriptions gravées en lettres noires et lisibles de loin. A la droite du prédicateur c'est la *Loi de Dieu*, à sa gauche c'est la *Foi en Jésus*, comme un résumé de l'ancienne et de la nouvelle alliance, ou en deux mots : *la Loi et la Grâce, deux dons de Dieu*. Autrefois, de l'aveu des archéologues, l'autel catholique était une table derrière laquelle se plaçait l'officiant, faisant face à l'assemblée. Il avait à sa droite le livre de l'Évangile et à sa gauche le livre des Épîtres; de là est résultée la coutume de dire : côté de l'Évangile, côté de l'Épître, pour s'entendre sur la droite et la gauche d'un édifice religieux. Dans notre temple, le côté de l'Évangile serait le côté de la loi ou de la sainteté, et le côté de l'Épître serait le côté de la grâce ou de la foi.

La première table de marbre porte en tête ces mots :

**La loi de Dieu.**

Écoutez la Parole de l'Éternel.  
Soyez saints, car Je suis saint.

Puis en deux colonnes de 39 lignes chacune :

Tu n'auras point d'autres dieux devant ma face,

et la suite des dix commandements tout au long, et comme conclusion le sommaire :

Tu aimeras le Seigneur ton Dieu de tout ton cœur...

La deuxième table a en titre :

**La foi en Jésus.**

Christ est la fin de la loi,  
Pour justifier tous ceux qui croient.

Sur la première colonne, on lit :

Dieu a tellement aimé le monde qu'il a donné son Fils unique, afin que quiconque croit en Lui ne périsse point, mais qu'il ait la vie éternelle.

Christ a souffert une fois pour les péchés, Lui juste pour les injustes. Christ nous a rachetés de la malédiction de la loi. Étant donc justifiés par la foi, nous avons la paix avec Dieu.

Seigneur, augmente-nous la foi.

Ici, le symbole apostolique :

Je crois en Dieu...

Sur la seconde colonne on lit :

Demandez et il vous sera donné. La prière du juste, faite avec ferveur, a une grande efficacité. Seigneur, enseigne-nous à prier.

Ici, l'oraison dominicale.

Notre Père qui es aux cieux...

Le Seigneur connaît ceux qui sont à Lui. Quiconque invoque le nom de Christ, qu'il se détourne de l'iniquité.

Le fruit de l'Esprit est la charité, la joie, la patience, la bonté, l'amour du bien, la fidélité, la douceur, la tempérance.

Toutes choses concourent au bien de ceux qui aiment Dieu.

Grâces soient rendues à Dieu qui nous a donné la victoire par notre Seigneur Jésus-Christ.

Les six verrières plombées et encadrées de losanges en verre diversement colorés donnent dans toute la nef un beau jour et portent dans leurs parties cintrées les inscriptions suivantes incrustées dans le verre : du côté de la Loi :

Dieu est amour.

Christ est ma vie.

Marchons par l'Esprit.

et du côté de la Foi :

Élus par le Père.

Rachetés par le Fils.

Sanctifiés par l'Esprit.

Ces brèves inscriptions tirées des Saintes Écritures, en affirmant le dogme de la sainte Trinité, sont propres à éveiller et à fortifier la foi, comme à élever l'âme chrétienne vers les sphères célestes.

### La Sacristie

En contournant la chaire nous trouvons une ouverture que les boiseries masquent entièrement depuis la nef. Cette issue nous introduit dans la sacristie dont nous sortirons par une porte de dégagement qui, par le chemin de ronde, nous ramène à la grille de façade. Cette sacristie est assez grande pour contenir trente personnes assises, et peut servir à des réunions intimes, aux instructions catéchétiques, aux élections presbytérales ou à toute autre œuvre d'église. Dans cette salle se trouvent le vestiaire du pasteur, une crédence renfermant les vases de communion, une armoire pour les archives de l'église, une autre pour les livres et le matériel de l'école du dimanche, etc. Par un escalier on accède à un grenier de réserve qui pourrait être habitable.

La sacristie est éclairée par deux fenêtres à plein cintre et chauffée au gaz, tandis que le temple l'est par un poêle au feu de bois. Une bibliothèque de deux mille volumes religieux et moraux, français, anglais, espagnols et allemands, mis à la disposition des fidèles, occupe trois côtés de la sacristie dont le mobilier est complété par une table couverte d'un tapis et garnie de tout ce qu'il faut pour écrire.

Certains objets de souvenir ou d'étude mal venus dans un temple, ou qui pourraient donner prise à la superstition, se trouvent à leur place dans une sacristie et en décorent la nudité.

A droite et à gauche de la porte de sortie sont appendus deux petits cadres : l'un renferme la déclaration de foi du synode national de 1872, l'autre un mémorial des protestants qui, au xvi<sup>e</sup> siècle, ont souffert pour la foi réformée à Bagnères et dans les environs immédiats.

Sur les parois laissées libres par la bibliothèque, on voit une bonne carte murale de la Palestine tracée par M. Van de Velde, la carte de la France protestante par M. L. Nègre, les portraits de Jeanne d'Albret, qui fut comtesse de Bigorre, et

de l'amiral Coligny, les médaillons de Calvin et d'Oberlin, le surmoulage en bronze du beau modèle de Bovy, représentant la Bible ouverte, sur les pages de laquelle est écrit :

Les cieux et la terre passeront, mes paroles ne passeront pas.

Au-dessus de la porte qui mène à la chaire, dans le tympan en demi-cercle sous le monogramme du Christ placé entre l'Alpha et l'Oméga, symbole de l'éternité, on lit ces mots :

Nous aussi nous croyons et  
C'est pourquoi nous parlons.  
2 Cor., 4, 3.

La foi en Christ, profonde et éclairée, est la base certaine de l'autorité du prédicateur; sans elle il n'a aucun droit d'enseigner les hommes; avec elle il peut et doit prêcher hardiment la bonne nouvelle, convertir les pécheurs et consoler les malheureux.

Enfin, au-dessus du linteau de la porte de sortie est fixé une cartouche à oreillettes en marbre turquin d'Ossein où est gravée cette inscription :

EN MÉMOIRE DE

B. D. ÉMILIE N FROSSARD, pasteur,  
fondateur de l'Église Réformée à Bagnères, Tarbes et Cauterets,

ET EN SOUVENIR DE

Emmanuel et Jenny FROSSARD

Louis NAIRAC, Général de GAJA et P. MEYNIER

Le juste vivra par la foi.

Ce mémorial est destiné à rappeler à nos successeurs ce que les contemporains savent bien ; il associe les noms de chers compagnons d'œuvre à celui d'Emilien Frossard, l'apôtre des Pyrénées, dont le ministère béni s'est exercé dans ces lieux pendant trente-trois ans. Son frère Emmanuel, ancien pasteur à Clairac, l'a aidé dans sa tâche de prédicateur jusqu'à sa fin. Jenny sa sœur était ici comme une mère en Israël. Le chevalier Louis Nairac, seul protestant réformé éta-

bli à Bagnères en 1848, mort à l'âge de 98 ans toujours dévoué à l'église, le général Marion de Gaja, ancien catholique converti, zélé et ardent coopérateur ; et enfin le pieux et humble P. Meynier, lecteur de la Bible et évangéliste. Tous sont morts dans la foi après avoir vécu par la foi, et ont conquis la couronne incorruptible de la vie éternelle.

Le temple de Bagnères a été construit en 1855 sur un terrain acquis en 1853-1854. Le culte y a été célébré pour la première fois le 23 août 1857 et depuis lors sans interruption, d'abord par M. Emilien Frossard, puis par MM. Daniel Blanc et Charles Frossard.

Il appartient légalement au consistoire d'Orthez, par donation autorisée par décret du 25 mars 1857. Toutes les dépenses d'acquisitions, constructions, réparations, impositions et assurances ont été supportées par la libéralité des fidèles sans aucun secours de l'État ou de la commune.

Avant l'érection de cet édifice, le culte selon le rite réformé se fit, depuis le mois d'août 1848, où l'église fut plantée, d'abord dans la salle de la Justice de paix, puis dans des salles successivement agrandies du premier étage des Thermes devenues depuis musées de géologie et de peinture.

Depuis cinquante ans, la religion réformée professée à Bagnères a été l'objet de la considération respectueuse de la population ; elle a prospéré sous le regard de Dieu et avec l'aide de la *Société Centrale Protestante d'Évangélisation*. Que Dieu la maintienne dans la foi évangélique et la fasse grandir en nombre et surtout en vraie piété et charité !

Eternel... prête l'oreille à mon cri... car je suis un étranger chez toi, un voyageur comme tous mes pères.  
Ps. XXXIX, 3.

CH. FROSSARD, pasteur.

## A LA MÉMOIRE

DE CEUX QUI ONT SOUFFERT POUR LA FOI RÉFORMÉE

---

### A LA MÉMOIRE DE

BERNARD CASTILHON, recteur d'Asté, saisi à Médoux, emprisonné à Bagnères et brûlé vif à Asté, le 1<sup>er</sup> septembre 1562.

GUILLAUME AUCON, notaire de Bagnères ; BERTRAND DE FORCADE, DOMENGE DE VÉDÈRA, dit MILHET, saisis et emprisonnés à Bagnères, jugés à Toulouse en 1562.

DOMINIQUE DE SAINT-AUBIN, juge-mage de Bigorre, poursuivi par la cour souveraine de Toulouse, sur la requête des consuls de Bagnères.

JEHAN THÉAS, JEAN-JACQUES D'ABBAYE, et RAMOND GAXIE, d'Asté.

ARNAUD DOAT, prêtre de Pouzac.

PIERRE CAPDEREY et RAMOND CAPDEREY, tous deux prêtres de Trébons.

PEY DE BIBÉ, tambourin, JEAN et BARTHOIEU DE BIBÉ, de Trébons, poursuivis par le juge-mage de Bigorre et les consuls de Bagnères, en 1569, sur les ordres du Parlement de Toulouse.

ANTOINE POURRAT, ministre de Tarbes, exécuté sans nulle forme de justice à Pau, par ordre du gouverneur Peyre, le 10 août 1569.

JEAN LA GARDE, du Bigorre, mis aux galères, en 1687.

Six protestants enfermés au château de Lourde, de 1691 à 1745.